

Wallonie

Développer les lieux de vie pour stimuler les liens !



Diagnostic

Un Belge sur deux se sent trop souvent seul

46%

***46% des Belges disent se sentir seul
selon l'Enquête nationale du bonheur
2018 (Université de Gand et NN).¹***

Les territoires sont traversés par de multiples ruptures. Si nous n'y prenons pas garde, ces ruptures peuvent fragiliser les liens qui nous unissent aux autres, la

¹ Universiteit Gent et NN, Resultaten Nationaal Geluksonderzoek 2018, sociale relaties, juillet 2018.

vie sociale qui égaye nos quartiers et villages ou l'attachement que nous pouvons éprouver à l'égard d'un lieu particulier, d'un monument ou d'un paysage. Elles peuvent aussi creuser le fossé entre les citoyens et ceux qui nous gouvernent ou nous éloigner de la nature alors qu'elle est indispensable à notre équilibre. À terme, ces ruptures peuvent affecter notre qualité de vie et porter atteinte aux conditions de vie futures de nos enfants.

Le risque d'isolement : Un Belge sur deux souffrirait régulièrement du manque de liens avec les autres. Les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés par ce phénomène. Nous serions aussi au moins un tiers à ne pratiquement pas avoir de contacts avec nos voisins².

La privatisation de l'espace public : Le lien qui nous lie à une communauté dans son ensemble, à un milieu de vie ou à un territoire et son patrimoine est fondamental. Nous avons soif d'enracinements et d'appartenance.

La privatisation croissante de rues voire de quartiers entiers (centres commerciaux fermés ; gated communities...) est en contradiction avec la cité reliante que nous proposons.

Les risques d'exclusion liés à la pauvreté ou le handicap : La Belgique compte environ 17.000 sans-abris³. 15 % de la population européenne sont porteurs d'un handicap⁴. Une personne sur quatre est membre d'une famille confrontée au handicap.

Le besoin d'attachement à son milieu de vie : Beaucoup de citoyens sont aussi attachés à leur quartier, ville ou village et recherchent à s'y ancrer pour longtemps, quel que soit l'endroit où l'on travaille. Les Belges passent près d'une heure par jour en moyenne sur le chemin du travail⁵ afin de continuer à vivre là où ils se sentent le mieux.

La déconnexion avec la nature : Le contact avec la nature répond à des besoins profonds de l'être humain et conditionne sa survie. 80 % des citoyens choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts et les fréquentent presque quotidiennement.⁶ En Belgique, nous consommons 6,3 fois plus de ressources que ce que notre territoire est capable de nous fournir (WWF). Les villes sont aussi à l'origine de 75 % des émissions de CO₂ dans le monde. La nature (parcs, jardins, arbres) est aussi bénéfique pour notre santé et notre bien-être (calme, beauté des paysages).

2 FONDATION DE FRANCE ET TMO RÉGIONS, Les Solitudes en France, 2014.

3 SPP Intégration sociale, Focus n° 2 - Lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi, 2012.

4 https://www.aviq.be/handicap/questions/infos_conseils/statistiques.html

5 SECUREX, septembre 2015.

6 UNEP et IFOP, Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société, 2016.

La disparition des commerces de proximité dans les cœurs de villes et de villages : En 1950, environ un logement sur deux se situait à plus de 700 m d'une épicerie, d'une supérette ou d'un supermarché. Aujourd'hui, cette proportion est passée à quatre logements sur cinq⁷. Or, les petits commerces sont des générateurs de liens. Ils sont essentiels à la qualité de vie des quartiers et des villages.

La fragilisation de notre santé : En Belgique, environ 10.000 personnes par an meurent prématurément en raison de la mauvaise qualité de l'air. Selon l'Agence 80% des citoyens européens sont exposés à des niveaux de particules fines trop élevés au regard des normes de l'Organisation mondiale de la Santé. Le bruit et la qualité des matériaux de construction et du sol affectent également notre santé.

Vision



Relier les citoyens entre eux

Pour le cdH, les politiques publiques en lien avec le territoire doivent viser la création de liens entre les habitants. Pour cela, il s'appuie sur divers domaines d'intervention : urbanisme, aménagement du territoire, mobilité, logement, patrimoine, environnement :

- ↪ **Des lieux de vie qui nous donnent l'envie de créer des liens :** rendre les espaces publics et les rues plus accueillants, plus sécurisants, plus propres et plus conviviaux et connecter les différents lieux qui composent le territoire entre eux.
- ↪ **Des territoires inclusifs pour former des communautés de vie :** veiller à un même accès pour tous au territoire (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ; mieux associer les citoyens en amont des processus décisionnels relatifs aux différents projets territoriaux qu'ils soient urbains, ruraux ou encore agricoles ; réussir la mixité sociale dans chaque quartier et village ;
- ↪ **Renouer le lien entre les hommes et la nature :** stopper l'extension du béton sur le territoire, tendre vers des territoires bas carbone ; renforcer la place de la nature en ville et au cœur des villages.
- ↪ **Relier territoire et économie :** stopper le développement des centres commerciaux en périphérie des villes et favoriser l'activité commerciale de proximité ; localiser adéquatement et intelligemment les activités pour réduire les déplacements ; développer l'économie circulaire.

⁷ CADMAP, 2009 ; SEGEFA-ULg, 2010.

- ☞ **Prendre soin de notre sécurité, de notre santé et de notre équilibre :** améliorer la qualité de l'air à l'extérieur et dans les bâtiments ; encourager le recours aux modes actifs de déplacements (vélo, marche) ; renforcer la sécurité routière

Priorités

Pour développer des villes et des territoires reliants, nous nous engageons à :

- ☞ Favoriser la création de liens entre les personnes en renforçant la convivialité de nos villes et nos villages, une mixité sociale diffuse et une accessibilité renforcée ;
- ☞ Permettre à chaque citoyen de participer à l'amélioration de son cadre de vie et renforcer son attachement à celui-ci ;
- ☞ Développer une relation plus harmonieuse, fertile et durable entre la nature, les activités économiques et le territoire ;
- ☞ Rendre les territoires plus sains, plus agréables, plus propres et plus sûrs.
- ☞ Développer une mobilité durable et moderne (cfr. fiche Mobilité).



En 2014, le cdH avait lancé l'idée de créer une ville nouvelle innovante en Wallonie. Sous l'impulsion du Ministre cdH Carlo DI ANTONIO, 14 projets de « quartiers nouveaux » verront prochainement le jour. Ces quartiers accueilleront ensemble près de 15.000 logements et environ 40.000 habitants ! Ils se distinguent par leur exemplarité en termes de mobilité, de respect de l'environnement, d'intégration de la nature ou de démocratie participative. Ils permettent aussi d'économiser l'usage du sol, car ils sont beaucoup plus denses que les lotissements pavillonnaires.

Mise en œuvre

1. Favoriser la création de liens entre les personnes en renforçant la convivialité de nos villes et de nos villages

Nous souhaitons aménager l'espace public, faire évoluer l'architecture des bâtiments et animer le territoire de manière à soutenir la mise en relation et l'inclusion de tous les citoyens.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Limiter l'artificialisation des terres au strict minimum, en privilégiant la rénovation du bâti existant et une densification supportable (avantager les projets de rénovation, de reconversion de friches et d'aménagement d'ilots urbains aujourd'hui laissés en déshérence...) et/ou la construction de quartiers nouveaux exemplaires (mobilité douce, gestion de l'eau et des déchets, station de voitures partagées, smart cities...) en extension des cœurs de villes ou de villages. Diviser par deux le rythme de l'urbanisation des terres non artificialisées d'ici 2030.
- ↪ Mieux agencer le territoire et mieux localiser les activités pour réduire les besoins de déplacement et favoriser la densité, la mixité des fonctions et la convivialité en recourant au remembrement urbain et rural (transferts entre zones urbanisables et non urbanisables, avec d'une part le versement d'une indemnité pour les propriétaires fonciers qui subissent une moins-value et d'autre part le prélèvement d'une contribution sur la plus-value foncière des terrains devenus urbanisables, mais également portabilité des droits d'enregistrement).
- ↪ Bâtir les 14 quartiers nouveaux labellisés par la Région wallonne. Adopter (ou maintenir) et mettre en œuvre des mesures visant à soutenir les quartiers nouveaux (exonération du précompte immobilier ; dessertes de bus dès l'arrivée des premiers habitants ; investissements régionaux...).
- ↪ Lancer un nouvel appel à projets. Privilégier les projets autour des petites gares SNCB situées sur les axes principaux.
- ↪ Guider le développement des quartiers nouveaux et des grands projets de réaménagement et de rénovation autour des espaces publics et du vécu des piétons plutôt qu'à travers chaque logement individuel et uniquement en fonction des besoins de l'automobile (inverser la logique).
- ↪ Développer des gares multifonctionnelles (espaces de coworking, espaces culturels et sportifs, bureaux, logements, commerces, crèches...), passantes (tunnels et passerelles permettant de les traverser facilement et de relier les quartiers aux alentours) et intermodales afin d'en faire de véritables pôles de rencontres et de développement urbain.
- ↪ Renforcer le taux d'occupation du sol (adaptation de la norme) et développer la mitoyenneté des bâtiments ou leur rehaussement (à condition que cela respecte le paysage environnant) dans les zonings économiques. Autoriser un renforcement raisonnable de la densité des projets immobiliers si les promoteurs mettent en gestion un quota de logement auprès d'une AIS ou d'une SLSP.
- ↪ Mettre en place des « superblocs » dans chaque commune wallonne, un concept développé à Barcelone et qui propose de progressivement piétonniser une partie d'un quartier, avec la participation des citoyens et en utilisant d'abord des infrastructures et équipements légers (pots et bacs avec plantations ; marquages au sol, mobilier urbain amovible ; éclairage public convivial ; aires de jeux...).

- ☞ Aménager provisoirement certaines rues ou places durant les congés scolaires spécialement pour les enfants.
- ☞ Accorder une attention particulière à l'aménagement des rues scolaires (sécurité, convivialité...) voire à leur fermeture à la circulation (pour des raisons de sécurité et de pollution de l'air), en étant attentif au report de la circulation dans les rues voisines.
- ☞ Prévoir des sites propres pour les cyclistes – distinct des zones prévues pour les piétons et pour les voitures - pour mieux assurer leur sécurité et ainsi faire du vélo (électriques) un réel moyen de déplacement. Un équilibre entre les différents moyens de transport doit être trouvé pour permettre à chacun de se déplacer comme il l'entend. Prévoir suffisamment de parkings couverts et sécurisés pour les vélos.
- ☞ Remplacer les passages pour piétons par des passages pour voitures (inversion de la logique dans l'aménagement des routes) comme à Copenhague.
- ☞ Garantir une certaine mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle dans chaque quartier, à plusieurs niveaux : coexistence de logements locatifs et acquisitifs, mais aussi sociaux ou destinés à des revenus moyens (via les charges d'urbanisme, notamment).
- ☞ Encourager les promoteurs et architectes à prévoir des jardins, potagers, composts, locaux à vélos, bornes électriques et autres équipements partagés dans la conception des immeubles et lotissements et quartiers.
- ☞ Encourager le « remembrement des jardins » en incitant financièrement (réduction du précompte immobilier et prime) les propriétaires des parcelles non constructibles situées à l'intérieur des îlots enclavés à y aménager un jardin ou potager partagé. Faciliter la procédure du permis nécessaire.
- ☞ Densifier certains quartiers et villages en préservant la qualité des paysages urbains et ruraux ce qui implique notamment de ne pas urbaniser en ruban et de favoriser, par des incitants fiscaux, l'occupation des étages de commerces, la mise sur le marché de logements inoccupés, la rénovation de cancrs urbains, la reconversion d'anciens bureaux, bâtiments industriels et surfaces commerciales à l'abandon en logements, le rehaussement éventuel d'immeubles en respectant les gabarits alentours ; les habitats kangourou... Veiller à y favoriser la mixité des fonctions (commerces, services...).
- ☞ Créer dans chaque quartier et village un espace de coworking, en s'appuyant sur des partenariats (bibliothèques, commerces, HORECA, écoles...).
- ☞ Mettre en place un bonus-malus fiscal ainsi qu'un système de tiers-investissement pour inciter les propriétaires de surfaces commerciales et/ou des étages à les louer ou à les vendre.

- ☞ Faciliter, dans les zones qui s’y prêtent, les différentes formes d’habitats légers pour autant qu’ils restent réversibles et avec un impact minimal pour l’environnement (faibles aménagements au sol, autonomie en énergie, en eau...).
- ☞ Lutter contre les logements inoccupés et contre la division à outrance des bâtiments qui amoindrissent la qualité de vie des citoyens, notamment en réformant et harmonisant les statuts « isolés » dans le cadre des législations sociales (les démarches d’habitat collectif doivent être encouragées afin de faciliter les solidarités interpersonnelles).
- ☞ Intégrer la culture du bâti dans les politiques d’urbanisme et d’aménagement du territoire, pour toutes les activités de construction et d’aménagement du paysage en renforçant la réflexion et la concertation lors de la conception, en accordant une place centrale aux valeurs culturelles » et en veillant à mieux répondre aux besoins sociaux et psychologiques de la population.
- ☞ Évaluer chaque projet d’ampleur faisant l’objet d’une demande de permis d’urbanisme sur base de critères systémiques (objectifs poursuivis, valeur ajoutée pour le territoire, nuisances, besoins de maintenance, risques...). Accorder une attention particulière à leurs dimensions humaines (liens, vivre-ensemble, usages, culture...). Vérifier l’adéquation des projets par rapport à la vision politique du territoire. Procéder à cette analyse en amont du processus et de manière plus participative.
- ☞ Développer une base de données dynamique, mise à jour de manière continue, offrant des informations sur les caractéristiques des bâtiments et aménagements ainsi que sur leur performance au regard de leurs objectifs.
- ☞ Passer d’une évaluation théorique de la « performance énergétique des bâtiments » à une évaluation globale et effective de la performance environnementale des bâtiments (prise en compte des de l’énergie grise liée aux matériaux de construction, à leur transport, à leur durée de vie, aux méthodes de construction ; émissions de GES effectives en fonction des usages ; intégration de la valeur ajoutée pour l’environnement du bâtiment, de la biodiversité...).
- ☞ Compte tenu de l’évolution du métier d’architecte, des innovations récentes (éco-construction, technologies digitales...) et des enjeux liés au climat, à l’environnement, à l’énergie, à la densification de l’habitat, à la santé, à l’allongement de la vie, à la cohésion sociale et aux liens humains, adapter la législation relative au titre et aux missions de l’architecte.
- ☞ Encourager les écoles d’architecture à encore davantage intégrer ces évolutions, innovations et enjeux et renforcer la formation continue des architectes.
- ☞ Imposer légalement à tous les acteurs du secteur de la construction en ce compris les entrepreneurs d’assurer leur responsabilité professionnelle complète, en ce compris leur responsabilité décennale.

- ↳ Renforcer la transparence des marchés publics visant à solliciter les services d'un architecte, en associant un jury d'experts indépendants dans l'analyse des dossiers et le classement des soumissionnaires. Par ailleurs, imposer aux intercommunales de rendre publiques toutes les informations qui permettraient de garantir que leurs activités respectent toutes les dispositions légales auxquelles elles doivent se conformer.
- ↳ Dématérialiser/numériser les procédures de demande de permis d'urbanisme et permettre aux services d'urbanisme des communes de solliciter une aide provisoire (personnel supplémentaire) lorsque les ressources humaines sont insuffisantes pour garantir le traitement d'une demande de permis dans les meilleurs délais.



Sous l'ancien CWATUPE (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie), 65 % des permis d'urbanisme faisaient l'objet d'un dépassement de délai. Grâce à Carlo DI ANTONIO, un nouveau CoDT (Code wallon du développement territorial) a remplacé la vieille législation. Depuis lors, seulement 5 % des dossiers sont encore « hors délais » !

2. Permettre à chaque citoyen de participer à l'amélioration de son cadre de vie et renforcer son attachement à celui-ci

Nous souhaitons associer plus étroitement l'ensemble des citoyens à la conception et à la gestion du territoire. Nous nous engageons aussi à le rendre accessible à tous. Nous souhaitons enfin entretenir et renforcer les liens affectifs qui peuvent se tisser entre les habitants et leur quartier, leur village ou leur ville.

Concrètement, nous proposons de :

- ↳ Rendre toutes les gares ferroviaires et tous les arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- ↳ Mettre en œuvre un programme visant à rendre la plupart des trottoirs et places publiques accessibles aux PMR, en recourant à des matériaux et équipements légers (plans inclinés en bois, marquage spécial au sol...).
- ↳ Aménager des trottoirs de 1,5 mètre de large minimum lors de chaque réfection ou création de voiries et tendre d'ici 2030 vers la généralisation de ce gabarit dans les villes. Le cas échéant, réserver pour les riverains des emplacements de stationnement de proximité dans le même quartier. Imposer systématiquement l'accessibilité des trottoirs et places publiques aux personnes à mobilité réduite (PMR) quel que soit leur handicap.

- ↪ Organiser des consultations citoyennes au début de chaque projet urbain d'envergure, le plus en amont possible (lors de la conception du projet et du plan directeur), mais également durant sa mise en œuvre (prise en considération des impacts du chantier sur le quartier et les commerces). Évaluer avec les habitants les impacts du projet après sa construction.
- ↪ Garantir pour chaque zone habitée l'accès, dans le périmètre d'habitat, à un espace vert et/ou calme, à une crèche, à une école, à des commerces de proximité et à des équipements collectifs.
- ↪ Lorsque le territoire comprend des sites à réaffecter, des chancres urbains ou encore des surfaces commerciales vides, concentrer les moyens sur la reconversion du bâti existant plutôt que sur les nouvelles constructions. Renforcer le budget relatif à la rénovation urbaine.
- ↪ Multiplier les expériences de tiny houses (petites maisonnettes en bois) sur des terrains inoccupés afin d'y héberger les sans-abris en veillant à leur caractère temporaire et diffus (prévenir tout risque de ghettoïsation).

3. Développer une relation plus harmonieuse, fertile et durable entre la nature, les activités économiques et le territoire

Chaque décision liée au territoire doit impérativement intégrer les enjeux environnementaux : la qualité de l'air, l'eau, les espaces verts... La ressource naturelle doit être préservée, mais elle peut aussi être régénérée au travers de projets innovants. L'activité économique doit être connectée aux ressources locales (matières premières, savoir-faire, compétences...) et plus ancrée dans le territoire.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Privilégier l'implantation des immeubles de bureaux et de certains équipements collectifs (centres de formation, pôle culturel...) en centre-ville ou dans des zones bien desservies en transport en commun afin de renforcer la fréquentation des rues et des commerces.
- ↪ Réinstaurer des activités primaires (fermes urbaines, maraîchage, ruches...) et secondaires (artisanat, circuits courts, recyclage...) dans les villes en veillant à privilégier les circuits courts et les spécificités locales.
- ↪ Mettre en œuvre un moratoire sur la création ou l'extension de centres commerciaux en périphérie des centres-villes. Privilégier le développement de centres commerciaux dans les centres-villes, à condition qu'ils soient localisés et aménagés de manière à rayonner positivement sur le tissu commercial environnant.
- ↪ Créer des zones franches commerciales dans les cœurs de villes et de villages qui souffrent du déclin du commerce et à l'intérieur desquelles les commerçants peuvent bénéficier de primes et d'un régime fiscal avantageux.

- ☞ Aménager un maillage vert important dans toutes les zones habitées permettant aux habitants non seulement de bénéficier de lieu de promenade, mais aussi d'autres fonctions que peut offrir un maillage vert comme, par exemple, la mise en place de potagers partagés.
- ☞ Étendre les exigences environnementales en termes de rétention et de réutilisation des eaux et de toitures notamment aux espaces publics.
- ☞ Augmenter fortement la porosité et la perméabilité des espaces publics pour assurer le passage des eaux pluviales.
- ☞ Revégétaliser les rues de nos villes et villages (projets de rénovation urbaine et de réfection de la voirie qui prévoient dans la mesure du possible des éléments végétaux ; concours de la façade 100 % nature au sein d'une rue ou d'un quartier...).
- ☞ Encourager les mini-potagers urbains bio en plaçant des bacs à fruits et légumes dans la commune, surtout aux endroits entourés d'habitations sans jardin (appartements, petites maisons...). Mobiliser des bénévoles (associations, habitants...) pour assurer le rôle de coordination et de médiation dans l'entretien et l'utilisation des bacs-potagers.
- ☞ Encourager les propriétaires à végétaliser les immeubles (jardins-potagers sur les toitures plates, bacs-potagers, petits fruitiers, sur les terrasses et au rez-de-chaussée...).
- ☞ Placer des nichoirs chez les particuliers et sur les bâtiments publics, à intégrer dans les nouvelles constructions, limitation de l'éclairage urbain inutile (p.ex. prévoir l'extinction de l'éclairage des vitrines et enseignes commerciales après minuit sauf si ces commerces restent ouverts).



À l'initiative du cdH, de nombreuses communes wallonnes vont bénéficier d'un soutien financier de la Région pour végétaliser l'un de leurs espaces publics.

4. Rendre les territoires plus sains, plus propres, plus agréables et plus sûrs

Le territoire dans toutes ses composantes (matériaux de construction, gaz d'échappement des voitures, bruits, accidents de la route...) affecte de manière prépondérante notre santé et notre sécurité. Il doit donc être organisé avec précaution et intelligence.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Multiplier les zones 30 et assurer progressivement un aménagement des rues cohérent par rapport à cette limitation (plateau, bacs à fleurs, rétrécissement de la voirie...).

- ↪ Mieux aménager et signaler les routes et les rues en fonction de la vitesse maximale autorisée (par exemple prévoir une zone tampon à 70 km/h entre une nationale et l'entrée dans une zone résidentielle).
- ↪ Permettre aux communes wallonnes qui le souhaitent d'activer une zone de basse émission.
- ↪ Mettre en place des capteurs mesurant la qualité de l'air dans tous les bâtiments publics et équipements collectifs (écoles, crèches...). Mettre à disposition cet outil gratuitement aux particuliers durant une période déterminée afin qu'ils puissent évaluer la qualité de l'air intérieur de leur logement et en être sensibilisés. Accompagner cette démarche de conseils adéquats.
- ↪ Développer un programme régional visant à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments publics et équipements collectifs.
- ↪ Installer des poubelles avec tri sélectif dans tous les quartiers de la commune et généraliser l'installation de conteneurs à déchets sélectifs enterrés (papiers, verre...).
- ↪ Évaluer les expériences-pilotes de collecte de canettes consignées et, en fonction des résultats, généraliser le concept sur l'ensemble du territoire.
- ↪ Dans chaque commune, mettre en œuvre des actions visant à réduire les nuisances sonores, notamment dans les quartiers accueillant des activités nocturnes (voir fiche « Environnement »).
- ↪ Intégrer systématiquement la qualité de l'ambiance sonore dans les projets d'aménagement ou de rénovation de l'espace public.



En Wallonie, à l'initiative du cdH, les écoles disposent désormais d'un guide d'évaluation et de recommandations pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments scolaires. C'est important pour la santé des enfants et des enseignants. Ils passent plus de 60% de leur journée en classe ou au réfectoire !